

Pollution aux biomédias la Corse suit le procès italien

Sur les plages, dans la mer et maintenant au tribunal. Les médias filtrants, ou biomédias, ces petits disques de plastique échappés des stations d'épuration et récoltés par milliers sur les plages de Méditerranée, sont l'objet d'un procès qui s'est ouvert ce lundi en Italie, à Salerne.

Au pied de la sublime péninsule amalfitaine, une station d'épuration avait rejeté, en février 2018, plus de 130 millions de biomédias, provoquant une vaste pollution marine qui s'est répandue bien au-delà des côtes de la Campanie : de la Sicile à la Côte d'Azur, en passant par la Sardaigne et la Corse, des milliers de petits disques en plastique avaient alors envahi les plages. Plusieurs associations de défense de l'environnement italiennes se sont constituées partie civile. Huit personnes, responsables de la station d'épuration défectueuse, dont un représentant de la société française Venelia qui avait mené les travaux dans la station d'épuration, sont poursuivies pour « catastrophe environnementale » et risquent, selon la loi italienne, jusqu'à 15 ans de prison.

« Il faut aller en justice »

En Corse, les premiers signalements de la présence de ces biomédias sur les côtes avaient eu lieu au printemps 2018 à la Marana. L'enquête des associations locales et nationales, ainsi que les modélisations de courants de l'Ifremer, avaient permis de comprendre quels étaient ces camemberts étranges et d'où ils pouvaient provenir.

Mais la station d'épuration italienne portée devant les tribunaux n'est sans doute pas



Les petits disques en plastique ramassés sur les plages bastiales. ANGELE CHAVAZAS

l'unique coupable : les plages du littoral oriental de la Corse sont régulièrement envahies de ces biomédias. Le 7 février dernier, l'association Mare Vivu et ses bénévoles en ont ainsi ramassé plus de 50 000 entre l'embouchure de l'étang de Biguglia et l'hôtel Pineto, soit sur moins de 4 km. À la suite de cette collecte, la direction d'Acqua Publica, qui gère la station d'épuration de Bastia Sud, a reconnu qu'un « défaut de conception manifeste de l'actuelle station d'épuration de Bastia Sud est à l'origine de cette pollution ».

Si, pour le moment, aucune association insulaire n'a l'intention de déposer une plainte, l'exemple italien est applaudi. « Il est évident qu'il faut aller en justice car sinon il règne un climat d'impunité qui fait que des responsables qui sont à l'origine de dysfonctionnements et de dégâts sanitaires sur toute la population ne mettent même pas en œuvre des moyens pour dépolluer », constate Pierre-Auge Guidicelli, de l'association Mare Vivu. « S'ils réparent ce qu'ils ont fait, tant mieux, mais si ça continue, nous pouvons aller en justice », renchérit Laurence Constantin, présidente de l'association Global Earth Keeper.

Même si, en France, aucune action en justice n'a encore été

menée pour ce type de pollution, l'avocat Gérard Tiberi estime que les associations seraient tout à fait fondées à déposer une plainte : « Il semble évident que cela relève du délit. La nuisance est évidente et les auteurs ne peuvent pas se défendre en disant qu'ils ne savaient pas : il peut arriver qu'il y ait une défectuosité involontaire dans l'installation mais les gestionnaires doivent la repérer immédiatement. Les collectivités ont la charge de veiller à la salubrité des citoyens et des installations, les maires ont même un pouvoir de police qui les oblige à veiller à ça », explique M^r Tiberi. Alors que beaucoup d'associations reculent devant une action en justice faute de connaître l'auteur des faits, l'avocat rappelle qu'une plainte est justement destinée à ouvrir une enquête pour identifier les auteurs du délit.

Les biomédias, utilisés dans les stations d'épuration pour fixer des bactéries capables de purifier l'eau, sont rejetés dans les milieux naturels lors d'incidents, de pannes ou de fortes précipitations qui provoquent le débordement des bassins. « Comme tous les objets en plastique, une fois dans l'environnement et soumis aux UV, aux vagues, à l'eau salée, ils vont se fragmenter et se décomposer en petits morceaux qui intègrent la chaîne alimentaire », rappelle Clément Moreno, chargé de mission sciences participatives pour Surfrider Foundation Europe. Une pollution déjà massive autour de la Corse : la concentration en microplastiques atteint 10,43 kg par kilomètre carré entre le Cap Corse et l'île de Capraia, soit vingt fois plus que la moyenne dans l'ouest de la Méditerranée.

AUDREY CHAUVET